

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 25 juin 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq juin à 10 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°4

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT à partir de 12h25 par Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BREUILH à partir de 12h30 par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE par à partir de Mme. Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Anne BOUYER par M. Henry TURLIER

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation de l'octroi d'une participation financière à NOALIS pour les travaux réalisés dans l'Immeuble sis 4 et 6, Rue Saint Martial à Tulle

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Considérant que, dans le cadre de la convention publique d'aménagement, la SEM 19 était propriétaire de plusieurs immeubles très dégradés dont les immeubles 4-6, rue Saint-Martial, 81, rue de la Barrière et 50T-52, rue de l'Alverge,
- Considérant que malgré les déclarations d'utilité publique de travaux sur ces biens ouvrant droit au dispositif de défiscalisation Malraux pour les investisseurs bailleurs, la SEM 19 n'a jamais réussi à les commercialiser,
- Considérant que la Ville, lauréate du programme Action Cœur de Ville, a été contactée par NOALIS, bailleur social, et a proposé à cette dernière de lui céder l'ensemble de ces biens en vue de les réhabiliter,

- Considérant que, suite à une étude de faisabilité, NOALIS a manifesté son intérêt pour ces biens en précisant que l'équilibre opérationnel dépendait de la participation d'Action Logement dans le cadre du programme Action Cœur de Ville,
- Considérant que la Ville de Tulle, au travers du comité de pilotage ACV, a validé que ces trois opérations deviennent des fiches « Action Cœur de Ville » permettant ainsi que Noalis puisse bénéficier des aides financières proposées par Action Logement dans le cadre de ce programme,
- Considérant que l'équilibre financier de l'opération « acquisition amélioration » du 4-6 rue Saint Martial a été bousculé lors de l'instruction de la demande de permis de construire et a conduit à revoir le programme immobilier par la suppression d'un des trois logements prévus initialement et à coût égal,
- Considérant que NOALIS n'a pas souhaité renoncer à cette opération et, pour se faire, a décidé d'augmenter le montant de ses fonds propres,
- Considérant que, malgré cette implication financière supplémentaire et l'intervention conséquente d'Action Logement en termes de subvention et de prêt, il manque 20 000€ pour atteindre l'équilibre financier,
- Considérant qu'il convient de verser à NOALIS une participation financière aux travaux d'un montant de 20 000€ afin que cette opération puisse être réalisée,

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité

1 - Approuve l'octroi d'une participation financière de 20 000 € à NOALIS pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble sis 4-6, Rue Saint Martial.

2 - Décide de verser cette somme à NOALIS en deux temps à savoir 50% sur justificatif de démarrage des travaux et le solde à l'achèvement de l'immeuble.

3 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JUIN 2022

Date et ref de l'accusé de réception : 28 JUIN 2022

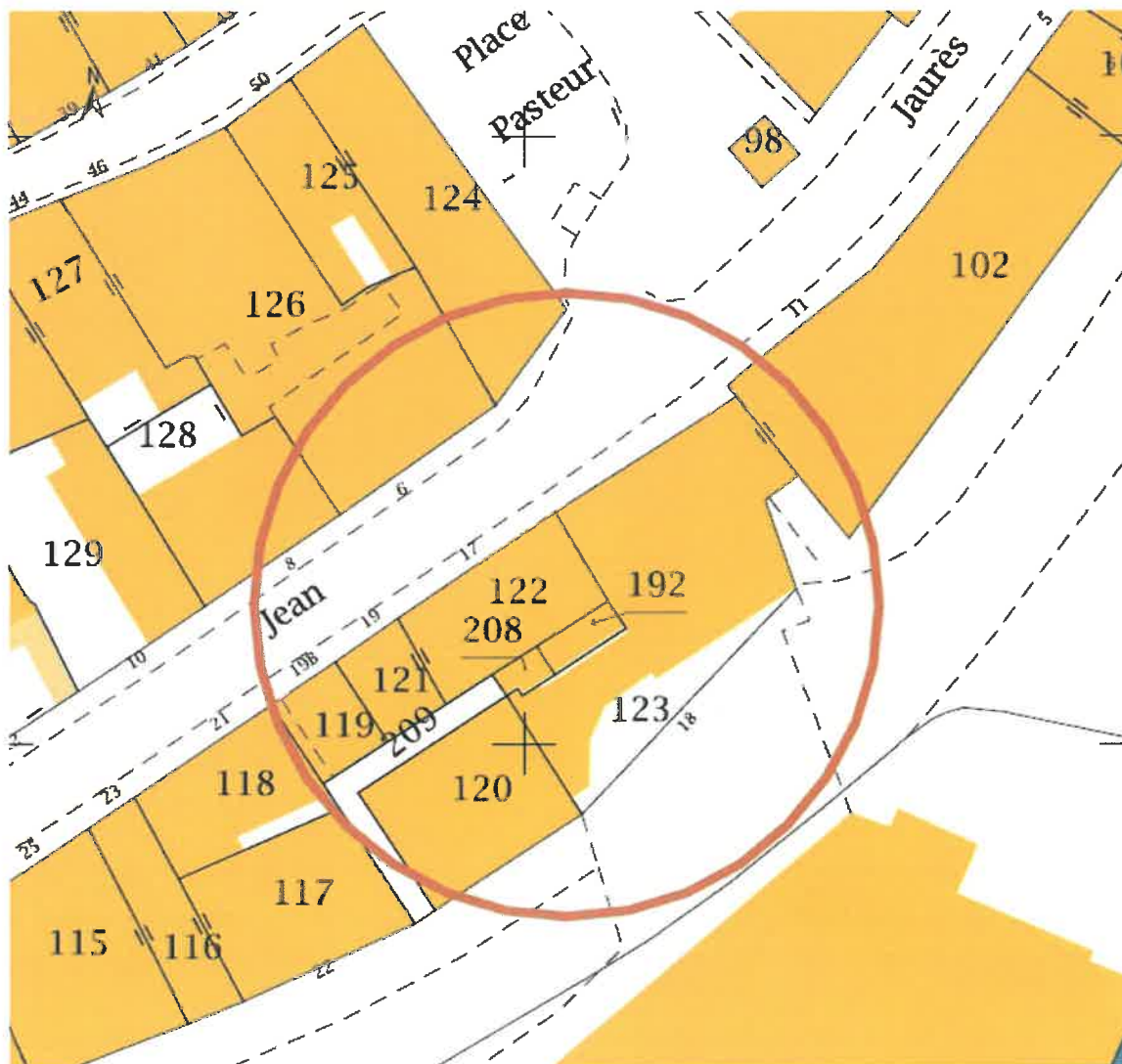
Du - 25062022

Publié le :

Le secrétaire de séance
Vague Clément

The image shows the handwritten signature of Vague Clément, the secretary of the meeting. The signature is written in black ink and is positioned below the printed name 'Vague Clément'. There is also a large, stylized signature in blue ink that overlaps the official seal and extends upwards.

Annexe – Plan cadastral des parcelles AW 119, 121, 122, 192 et 208 – Ilot Maison




M. De harie
Bernard COMBES

Transmis au contrôle de Légalité le : 28 JUIN 2022

Date et Réf. de l'accusé de réception : 28 JUIN 2022

M - 25062022